

A plusieurs reprises nous avons déploré le niveau du dialogue social chez Parkeon.

Il semblerait que cela s'améliore.

En effet, depuis 2011, le comité d'entreprise a mandaté son expert comptable pour une **analyse des rémunérations**

Depuis 2011 la direction Parkeon a toujours refusé de fournir les éléments nécessaires à l'expert. Question de principe, avait-elle affirmé.

L'ancienne DRH et l'ancien président du CE avaient d'ailleurs dit: "**On ne vous donnera rien, vous pouvez aller au tribunal si vous voulez**".

C'est donc ce que le comité d'entreprise a décidé de faire, 3 ans plus tard.

L'audience devant le **tribunal de grande instance de Paris** était donc fixée le 29 avril 2014.

Mais oh, miracle, la veille de l'audience, la direction de Parkeon a remis les documents à l'expert!

Domage d'en arriver là pour obtenir l'information normalement due aux représentants du personnel.

Domage qu'il a fallu payer des avocats pour la procédure, mobiliser la justice pour qu'une des

formes normales du dialogue social se mette en place chez Parkeon...